

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

Délibération n°012-2026

Subvention au CCAS 2026

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	16	16
Date de convocation		
27 février 2026		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le cinq mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE, Christian ALEX

Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée à l'action sociale

Chaque année, la commune attribue au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) une subvention de fonctionnement. Cette subvention, destinée à équilibrer le budget prévisionnel du CCAS, fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal.

Le 25 février dernier, le Conseil d'Administration du CCAS a présenté et débattu le rapport d'orientations budgétaires pour 2026, et a sollicité une subvention communale de 24 475 €, identique à celle de 2025.

La commission des finances a validé cette demande dans le cadre de la préparation du budget 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS n°01-2026 du 25 février 2026,
Où l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

1. D'approuver l'attribution d'une subvention de 24 475 € au Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'exercice budgétaire 2026.
2. D'inscrire la dépense correspondante au budget primitif principal 2026 de la commune.

Le Secrétaire de séance
Sébastien ANDEVERT



Le Maire
Jean-Marie FOURNIER

